

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 6 février 2020
Rapporteur :
Monsieur Jean-René GUELLEC**

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/02/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/02/2020
(accusé de réception du 13/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Nouvelle convention d'accès aux services numériques de Mégalis Bretagne

Mégalis Bretagne propose une nouvelle convention d'accès aux services numériques pour la période 2020-2024. Cette convention prévoit la participation financière de QBO à hauteur de 18 000 € par an contre 11 500 € en 2019.

La première vocation du Syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE (avant le déploiement de la fibre optique) est de faire de l'administration numérique une réalité dans les collectivités bretonnes quelle que soit leur taille.

Au travers d'une initiative publique, l'objectif est de mutualiser l'accompagnement et les outils, et d'animer et de partager les bonnes pratiques. Le Syndicat mixte exerce ces missions dans le cadre de plans de programme quinquennaux, répondant aux besoins de ses membres et équilibrés économiquement, permettant de s'adapter aux évolutions (territoriales, réglementaires, techniques) et de faire évoluer le modèle économique en fonction de ces évolutions et des attentes des collectivités.

De nombreux enjeux internes, économiques et territoriaux pèsent sur les collectivités pour répondre aux obligations réglementaires, conduire le changement auprès des agents et des citoyens, améliorer la qualité du service rendu aux usagers, rendre attractif leur territoire : développement touristique, développement économique.

Pour cela, le Syndicat mixte accompagne les collectivités au travers d'une plate-forme mutualisée de services numériques qui donne un accès facilité aux outils de dématérialisation, facilite la circulation des données, sécurise les échanges des collectivités entre elles et avec leurs partenaires (Etat, fournisseurs, ...), assure l'archivage électronique à valeur probatoire. Au-delà des outils, il s'agit également d'un accompagnement au quotidien : conseil, formation et assistance, ainsi qu'une veille et une expertise apportée aux agents et élus dans la mise en

œuvre de l'administration numérique, via des modalités d'intervention variées : tutoriels, réunions d'information, formations à distance / présentiel, séminaires en ligne.

L'ensemble des marchés publics portant les services mutualisés s'arrêtant au 31/12/2019, Mégalis Bretagne a fixé la création de la nouvelle plate-forme de services mutualisés à l'été 2019, afin de pouvoir garantir une continuité des services au-delà du 1er janvier 2020.

L'offre 2020-2024 évolue telle qu'indiquée ci-dessous :

Liste des services	
Site web et portail d'accès aux services	Changement
Gestion des identités (annuaire+sso)	Changement
Salle des marchés publics	Maintien
Télétransmission Actes et PES	Maintien/ Changement
Parapheur électronique	Maintien
Gestion des flux	Maintien
Service régional d'archivage électronique	Maintien
Informations Publiques en ligne	
Echanges sécurisés de fichiers - partage de fichiers	Changement
- convocation des élus et gestion des réunions	Changement
- Gestion des documents / travail collaboratif	Nouveau
Portail de publication et de valorisation des données publiques	Nouveau

Concernant le modèle économique 2020-2024, Mégalis propose :

- Pour la participation statutaire :
 - Une stabilité sur la période 2015-2024
- Un bouquet de services avec une contribution d'accès :
 - Annuelle mutualisée au niveau de l'EPCI pour l'ensemble de ses communes
 - Majorée par rapport à 2015-2019 et fixe sur la période 2020-2024.

Ce dernier principe permet de faire porter l'augmentation du besoin de financement, non pas seulement sur les membres (seuls redevables de la participation statutaire) mais sur l'ensemble des entités utilisatrices concernées : les membres mais aussi les autres établissements publics (Syndicat, régie, etc.).

La modification du nouveau périmètre territorial suite aux fusions des EPCI qui avait entraîné une baisse importante du volume global des contributions d'accès sur les derniers exercices budgétaires, a également été prise en compte, ainsi que les évolutions en cours et à venir sur les autres établissements publics utilisant les services mutualisés (suppression des syndicats intercommunaux notamment dans le domaine de l'eau).

Pour rappel l'ensemble des participations sollicitées par Mégalis Bretagne auprès de QBO au titre de l'année 2019 sont les suivantes :

- Services numériques :
 - Participation statutaire: 9671 € HT ;
 - Bouquet de services: 11500 € HT ;
 - Service complémentaire de conciergerie Visioconférence : 810 € HT par site ;
 - Projet coopératif KorriGo Services: 25 387,39 € HT en investissement et 590,81 € HT en fonctionnement ;
 - Projet coopératif d'orthophotographie: 967,00 € € HT.

Soit un total pour les services de 23 538,81 € HT en fonctionnement et 25 387,39 € HT en investissement.

- Déploiement de la fibre optique Bretagne Très Haut Débit : 1^{er} acompte phase 2 : 235 049 € HT en investissement.

Mégalis Bretagne sollicite donc dans le cadre de sa nouvelle convention d'accès au service numérique une participation de QBO à hauteur de 18 000 € pour l'année 2020 :

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider la participation de QBO à hauteur de 18 000 € pour l'année 2020 pour pouvoir accéder au bouquet de service numérique de Mégalis ;
- 2 - d'autoriser monsieur le président à signer la convention d'accès au bouquet de services numériques.